

du 21 octobre 2025 de 8h30 à 12h

à Clermont-Ferrand (Maison des Sciences
de l'Homme)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 17 mai 2025
3. Point sur la rentrée 2025
4. Projets des ARELA pour l'année 2025-2026
5. Résultats de la session 2025 des concours et point sur le nouveau CAPES
6. Euroclassica
7. Les Humanités dans le Texte
8. Intervention des associations amies
9. Communication de la CNARELA
10. Bilan du voyage 2025 en Catalogne proposé par THALASSA pour la CNARELA
11. Projet de voyage 2026 proposé par ATHÉNA pour la CNARELA
12. Questions diverses

Associations présentes :

ADLAP (Amiens), AGAP (Aix-Marseille), APCELA (Poitiers), APLAAL (Lille), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne (Rennes), ARELACLÉR (Clermont-Ferrand), ARELAG (Grenoble), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), THALASSA, CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, ATHÉNA.

Associations représentées :

APGLAV (Versailles), ARELALIM (Limoges), ARELAN (Nice).

21 associations présentes ou représentées sur 24.

Le quorum est atteint.

* * *

François Martin remercie Audrey Adhémar et Isabelle Tixier, coprésidentes de l'ARELACLÉR, pour l'organisation de ces Journées d'octobre et rappelle que nous avons tous en ce jour une pensée pour Emmanuelle Lachaume, ancienne présidente de l'ARELACLÉR, récemment décédée.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été joint à la convocation à l'Assemblée générale, envoyée aux ARELA par courrier électronique.

François Martin met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 17 mai 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 mai 2025 a été joint à la convocation à l'Assemblée générale, envoyée aux ARELA par courrier électronique. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

François Martin met au vote l'approbation du PV de l'Assemblée générale du 17 mai 2025.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Point sur la rentrée 2025

François Martin rappelle d'abord que la question des VS (ventilations de service) demeure inquiétante. En avril 2024, une « instruction » du rectorat de Créteil demandait que les heures de français des professeurs de

Lettres classiques soient remontées dans les TRM comme des Compléments de service donnés (CSD). Même si cette « instruction » a été annulée devant les protestations des syndicats, le problème persiste dans plusieurs académies et la CNARELA se doit de rester vigilante sur le sujet.

Il signale aussi que la baisse démographique risque d'entraîner des suppressions de postes.

François Martin donne ensuite la parole aux représentants des ARELA :

- ARELACLER (Clermont-Ferrand) : l'association vient d'être reçue en audience par le chef de cabinet du recteur. Plusieurs questions ont été abordées : les VS, la certification complémentaire (heures de LCA données à un enseignant qui n'est pas professeur de Lettres classiques), la fermeture de postes de Lettres classiques.
- ARTELAL (Toulouse) : des problèmes de VS sont présents dans plusieurs établissements (les courriers de protestation de l'ARTELAL sur le sujet n'ont reçu aucune réponse de la part du rectorat) ; dans un collège, l'horaire de LCA est inférieur à 5 heures ; sur toute la rive gauche de Toulouse, il est impossible de poursuivre l'enseignement des LCA dans le lycée de secteur. Quant au rectorat, il n'a pas répondu aux demandes d'audience de l'association.
- ARDELAC (Créteil) : quelques problèmes de postes et de VS ; en ce qui concerne les formations de bassin, il a été demandé de diffuser les noms des responsables de chaque bassin pour informer au mieux les collègues.
- APCELA (Poitiers) : les enseignants ont été encouragés par l'IPR à demander une formation d'initiative locale par bassin ou par bassin élargi. Cette formation a été un succès (19 collègues présents sur 24, sans formateur ni IPR, ont pu échanger sur leurs pratiques) et une nouvelle date a été fixée. Par ailleurs, dans certains établissements de l'académie, les horaires de LCA ne sont pas respectés.

François Martin rappelle qu'en cas d'horaires non respectés, il faut écrire à l'IPR et au rectorat, avec copie à la CNARELA. Il peut alors y avoir une intervention de la part du MEN.

- APLG (Nantes) : pour les problèmes de VS, il faut que les collègues utilisent le courrier de contestation qui se trouve sur le site de la CNARELA ; pour la certification complémentaire, il n'y a pas encore dans l'académie de rivalité avec des postes de LC ; une audience a été demandée et obtenue avec l'IPR (qui ne voit pas où est le problème pour les VS...) ; toute mutation de collège en lycée est actuellement impossible car il n'y a pas de poste de LC ; une journée de grec a été organisée avec l'IG. Quant aux formations de bassin, rien n'empêche d'en demander : à ce propos, François Martin signale que les formations d'initiative locale doivent ensuite être poursuivies avec l'IPR pour qu'il y ait des formations de bassin.
- ARELAB (Besançon) : des problèmes de VS (dont l'un a été réglé). Tous les postes de LC pourvus cette année sont occupés par des contractuels, ou bien par des « stagiaires 50% » qui n'ont pas de LCA dans leur emploi du temps car cela ne leur permettrait pas d'avoir le nombre d'heures requis. Les trois mêmes formations de bassin existent depuis 10 ans, l'important étant la liaison collège-lycée. Enfin, l'EDS LLCA est présent dans trois lycées (à Besançon, à Dôle et dans le nord de la Franche-Comté) : ses horaires ne sont pas mutualisés avec ceux des options, présentes aussi dans ces mêmes établissements.
- AGAP (Aix-Marseille) : la baisse démographique suscite des inquiétudes en lycée et en collège, entraînant le gel de postes de LC. Dans un cas, le poste de LC est occupé par un enseignant ayant la certification complémentaire : François Martin conseille de faire remonter le problème au rectorat.
- ARELAL (Lyon) : pour la certification, l'ARELAL a fait le choix de fournir le jury et le nombre d'inscrits s'est réduit. Quelques points positifs : il n'y a plus de problème de VS ; l'IPR a fait parvenir un document dressant le bilan général des LCA dans l'académie ; il y aura trois jurys de grands oraux avec des enseignants de LC.
- ARELAS (Strasbourg) : un professeur de LC participera à un jury de grand oral. Le problème de la suppression du latin pour les élèves inscrits à l'ABIBAC a été résolu grâce à l'intervention de l'ARELAS. Des points négatifs toutefois : postes gelés ou supprimés, réductions d'horaires.
- ARELALIM (Limoges) : les deux IPR et l'IG sont en Lettres modernes. De plus, un travail de sape a été effectué par un IPR d'espagnol qui a expliqué aux collègues d'espagnol que les LCA « mangeaient » leurs horaires, et un chef d'établissement a téléphoné aux parents pour leur déconseiller l'inscription des élèves dans les options.
- ADLAP (Amiens) : des problèmes de VS. Par ailleurs, dans un collège, entre la présentation des options en janvier et le mois de juin, une énorme déperdition a eu lieu dans les inscriptions de l'option latin (élèves partis par exemple en CHAM et chef d'établissement qui refuse le cumul). François Martin conseille de faire intervenir les fédérations de parents d'élèves.
- ARELABOR (Bordeaux) : le sondage de rentrée a obtenu une cinquantaine de réponses (quand les horaires sont complets, le problème vient du placement des heures de cours ; depuis deux ou trois ans, on constate une baisse considérable des effectifs en lycée, mais aussi de plus en plus en collège). Par ailleurs, l'affichage de l'EDS LLCA est de plus en plus important dans Parcoursup pour les CPGE « classiques ».

Motion n°1 : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur les VS.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°1¹.

Motion n°2 : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur le collège et le lycée (horaires fléchés, continuité collège/lycée dans le service public).

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°2².

François Martin donne ensuite lecture de l'arrêté du 10 avril 2025³ sur le DNB (Diplôme national du brevet) et explique le calcul des points pour les enseignements facultatifs : si un élève obtient la note de 20, on ajoute 0,83 à sa moyenne (alors que c'était 1 avec l'ancien système). Un seul enseignement facultatif est pris en compte.

Il faut faire réécrire l'arrêté pour obtenir la prise en compte de deux enseignements facultatifs si les élèves en suivent deux.

Motion n°3 : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur le DNB (prise en compte des deux enseignements facultatifs)

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°3⁴.

François Martin rappelle que Delphine Viillard (ARELAS) a créé un groupe de travail sur les EDS LLCA : elle enverra un message sur le sujet.

4. Projets des ARELA pour l'année 2025-2026

François Martin remercie les ARELA qui ont renvoyé le questionnaire de rentrée. Dans certaines associations, le nombre d'adhérents a augmenté (jusqu'à une centaine parfois) : pour relancer les adhésions, il faut profiter des stages de formation, n'envoyer que le sommaire du bulletin à ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion, réserver les examens EUROCLASSICA aux adhérents.

François Martin remercie ensuite tous ceux qui s'engagent dans les bureaux des ARELA, en se consacrant bénévolement à un travail qui leur prend beaucoup de temps. Il rappelle toutes les actions organisées l'année dernière (concours, rallyes, Semaine de l'Antiquité) et espère que ces projets seront reconduits avec le soutien des IPR.

Un point plus complet sur les projets des ARELA sera effectué pendant l'AG de janvier 2026.

Enfin, Sylvie Pédroaréna incite les ARELA à participer à la Journée mondiale de la langue grecque, qui aura lieu le 9 février 2026.

5. Résultats de la session 2025 des concours et point sur le nouveau CAPES

Hélène Frangoulis prend la parole pour donner les résultats des concours de recrutement de la session 2025 :

- Agrégation externe de Lettres classiques : 61 postes publiés (au lieu de 71 en 2024), 126 présents (au lieu de 136), 77 admissibles (au lieu de 94), 54 admis (au lieu de 51).

- Agrégation externe de grammaire : 9 postes publiés, 23 présents, 14 admissibles, 9 admis (chiffres sans grand changement par rapport à 2024).

- Agrégation interne de Lettres classiques : 40 postes publiés (nombre identique depuis plusieurs années), 116 présents (au lieu de 159 en 2024), 80 admissibles (au lieu de 85), 40 admis (comme les années précédentes) mais sans liste complémentaire cette fois (ce qui est regrettable, dans la mesure où de plus en plus de candidats passent en même temps l'agrégation externe et peuvent libérer des places).

- CAPES externe de Lettres classiques : 60 postes publiés (au lieu de 90 en 2024), 65 présents (au lieu de 78), 53 admissibles (au lieu de 63), 40 admis (au lieu de 57).

- CAPES interne de Lettres classiques : 8 postes publiés (au lieu de 10 en 2024), 20 présents (au lieu de 16), 13 admissibles (au lieu de 11), 6 admis (au lieu de 7).

Hélène Frangoulis donne ensuite des précisions sur la session 2026, pour laquelle le nombre de postes n'est pas encore publié :

¹Cf. Annexes, I.

²Cf. Annexes, I.

³<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051451951>

⁴Cf. Annexes, I.

- en 2026, deux concours du CAPES auront lieu : le CAPES Bac+5 (maintenu en 2026 et 2027), le « nouveau » CAPES Bac+3 (à partir de 2026).

- dans les deux cas, il n'y a de programme qu'en français, pour la première épreuve d'admissibilité. Ce programme, commun avec celui du CAPES de LM, est paru pour le CAPES Bac+5 avec l'indication « Section lettres : Lettres classiques, Lettres modernes ». En revanche, pour le CAPES Bac+3, le programme a été publié sous le titre « section Lettres modernes » : il est inacceptable que le CAPES de LC ne soit même pas mentionné.

- les épreuves du CAPES Bac+3 ont été détaillées lors de notre dernière AG. Depuis, des sujets zéro ont été publiés.

Pour la deuxième épreuve d'admissibilité (versions latine et grecque), le sujet présente deux versions comportant chacune 8/9 lignes, une de Quinte-Curce, une de Longus. Pour une épreuve de seulement 4 heures, la longueur semble logique.

Pour la deuxième épreuve (analyse grammaticale et lexicale en langues ancienne et française), sont proposés deux textes sur le thème du déluge (Laurent Gaudé, *Ouragan*, chapitre III ; Virgile, *Énéide*, I, 81-96). La première partie comporte des questions de grammaire, d'orthographe et de lexique, souvent d'une très (trop ?) grande simplicité (par exemple l'analyse en français de « est » comme un indicatif présent ou la justification d'un accord à la 3^e personne du pluriel pour un sujet inversé). On peut surtout déplorer une grave erreur syntaxique, puisqu'il est précisé qu' « en grec, la proposition infinitive complète un verbe [...] de perception », alors qu'en grec un verbe de perception se construit avec une proposition participiale ou une proposition complétive (ὅτι ou ὡς), mais en aucun cas avec une proposition infinitive. Quant à la deuxième partie de l'épreuve, elle consiste en une explication du texte français avec quelques comparaisons avec le texte latin. Le développement, linéaire ou thématique, doit être rédigé à partir d'un projet de lecture.

À l'issue des épreuves d'admission et d'admissibilité, les lauréats devront valider un M1 et un M2 pour être titulaires du CAPES. Nous n'avons toujours pas d'informations précises sur la formation disciplinaire que suivront les étudiants pendant ces deux années de Master, mais son contenu sera défini (et validé) localement par les universités et les INSPE, ce qui nuit à la dimension nationale du concours.

Une question est posée sur la possibilité pour les candidats déjà titulaires d'un M2 de passer les deux CAPES. Tout dépendra des dates des épreuves : les dates générales des épreuves d'admissibilité sont les mêmes (du 10 au 26 mars 2026), mais le détail n'est pas encore connu⁵.

Motion n°4 : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur le CAPES (formation disciplinaire, concours national, programme de LC pour la première épreuve d'admissibilité)

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°4⁶.

6. Euroclassica

a) Florence Turpin fait le compte rendu de la Conférence annuelle d'Euroclassica, qui s'est tenue à Sofia, en Bulgarie, du 18 au 21 août 2025. Le titre *Langues classiques entre l'école et l'université* était précisé par un sous-titre plus explicite : *Colloque public et discussion portant sur les théories et les pratiques de l'enseignement des langues classiques tant à l'école qu'à l'université, et les liens entre les institutions*. Les objectifs visés étaient ambitieux : il s'agissait « de réévaluer le statut de l'enseignement des langues classiques en Europe au vu de la tradition et des initiatives récentes, de partager les expériences des hôtes bulgares, de les mettre en commun et de dessiner des perspectives pour le rôle d'Euroclassica dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité ».

Ce fut en effet l'occasion d'échanges très intéressants entre une cinquantaine de participants venus de 16 pays, les conférenciers, les enseignants et les jeunes chercheurs bulgares. Un bilan de ces journées sera diffusé bientôt. L'assemblée générale a réuni 26 délégués présents ou en visioconférence. Cette réunion, dont le compte rendu a déjà été diffusé, a permis de faire le point sur les activités d'Euroclassica qui se fait de mieux en mieux connaître...

La visite de Sofia, l'antique Serdica que Constantin avait d'abord choisie comme capitale de l'empire, a permis de retrouver les différentes époques de ce site remarquable par son ancienneté. Là se sont succédé des civilisations brillantes dont les témoignages sont rassemblés dans le musée archéologique. La deuxième journée a été ponctuée par un concert réunissant des musiciens professionnels et les élèves de latin du lycée Lamartine,

⁵ À l'heure où nous rédigeons ce PV, le détail des dates a été publié : 16-17-18 mars 2026 pour le CAPES Bac+5, 24-25-26 mars 2026 pour le CAPES Bac+3.

⁶Cf. Annexes, I.

qui ont chanté des poèmes latins et grecs. La troisième journée était consacrée à la visite de Plovdiv (Philippopolis), située entre l'Hèbre, évoqué par Lucien et Virgile, et les montagnes évoquées par Tacite. Le forum, le théâtre antique, les fouilles au sommet de la ville ancienne, les belles maisons ottomanes, dont celle où Lamartine a failli mourir, et surtout la basilique dont le sol de mosaïque aux symboles chrétiens a été mis en valeur d'une façon remarquable, tout cela était vraiment impressionnant.

L'organisation de ces trois journées était parfaite. De nombreux collègues bulgares y participaient. Ils réussissent à redonner vie progressivement à l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, qui avait presque disparu à l'époque soviétique. Après notre Conférence, ils se consacraient à une université d'été qu'ils organisent chaque année pour attirer les étudiants vers l'étude des langues classiques.

L'année prochaine, la Conférence devrait avoir lieu à Tbilissi, en Géorgie. Le programme est déjà prêt.

b) Karine Rondier indique que les sujets des épreuves ECCL de 2025-2026 ont été diffusés aux associations membres de la CNARELA, en trois envois (ELEX, EGEX, et un envoi supplémentaire avec un lien pour télécharger les sujets de l'EGEX, trop lourds pour certaines boîtes académiques). Chacun des messages comportait à la fois le sujet du *Vestibulum* et celui de la *Ianua*.

Les ARELA ne peuvent diffuser les sujets que par courrier électronique (et jamais sur leur site, pour éviter que les élèves connaissent les sujets avant la date des épreuves).

Seuls les enseignants adhérents d'une ARELA peuvent faire composer leurs élèves qui, quelle que soit leur classe, peuvent passer le *Vestibulum*, la *Ianua* ou bien les deux niveaux à la fois (nouveauté de cette année). Il est aussi possible de repasser un niveau pour avoir une mention supérieure à celle de l'année précédente.

Les épreuves doivent avoir lieu avant le 25 janvier 2026 et les résultats doivent ensuite être communiqués à Karine Rondier, au plus tard le 1^{er} mars 2026 (avec l'adresse mail de l'ARELA en copie), pour qu'elle puisse envoyer autour du 15 mars les diplômes destinés aux lauréats, avec copie aux ARELA.

La remise des diplômes peut être l'occasion d'une petite cérémonie pour laquelle il est possible de contacter la cellule de presse du rectorat : les photos seront ensuite publiées sur le site de l'ARELA et envoyées à Sylvie Pédroaréna, pour qu'elles figurent aussi sur le site de la CNARELA.

Les diplômes de l'ECCL sont reconnus sur Parcoursup, mais il ne faut pas oublier de mentionner le niveau et la mention obtenus.

7. Les Humanités dans le Texte

François Martin lit un message d'Anca Dan, responsable du projet :

Le colloque "Humanités dans le texte" (qui a lieu chaque année, le premier mercredi de décembre, à l'ENS Paris et en format hybride) se tiendra le 3 décembre, dans la salle Dussane de l'ENS ainsi que sur Zoom. Tous les collègues sont invités à y assister, soit à l'ENS soit par Zoom. Si certains collègues de la région parisienne souhaitent venir avec leur classe de latinistes/hellénistes, nous serons heureux de les accueillir et leur montrer l'Ecole, leur permettre d'intervenir dans les discussions suivant les présentations.

Nous sommes en train de faire le programme. Il aura deux parties : le matin, nous aurons une série de présentations de dossiers réalisés ou en cours de réalisation en langue française, sur le latin, le grec, probablement l'égyptien hiéroglyphique. L'après-midi nous serons en lien avec l'Université d'Harvard (et avec la communauté d'hellénistes d'Harvard et des pays affiliés à Harvard, dont la Grèce). Participeront à cette deuxième partie de la journée des collègues de différents pays, avec lesquels nous faisons désormais des dossiers pédagogiques en anglais. Ces dossiers seront publiés ensemble avec ceux en français et permettront à tous les collègues d'avoir accès aux plus récentes études sur les textes grecs et latins, par des spécialistes et des passionnés de tous les pays.

Avec le soutien de Mme Florence Turpin, nous espérons impliquer de plus en plus, dans ce mouvement, Euroclassica.

L'appel à contributions est permanent et nous attendons toutes les personnes intéressées à venir faire des dossiers avec nous.

Pendant le S2, je continue chaque mercredi matin, pendant 3h (de 9h à 12h) le séminaire "Humanités dans le texte" à l'ENS : chaque collègue intéressé peut venir au séminaire ; tout le monde peut déposer une demande de dossier que j'aiderai à réaliser, avec un groupe d'experts et passionnés français et internationaux. La participation au séminaire peut se faire tant à l'ENS Paris que par Zoom. Les professeurs qui veulent faire des dossiers seront invités à l'ENS avec leur classe et je pourrai les inviter à des sorties scolaires spécialisées, dans des musées parisiens (Louvre, BNF, Cluny, Saint-Germain-en-Laye etc.), en leur faisant le guidage sur les realia antiques.

Nous attendons à présent la mise en ligne du site internet expert Odysseum - Biblissima, dirigé par Mme Anne-Marie Turcan (directrice Biblissima+) et Mme Christine Mauduit (directrice du Département des

Sciences de l'Antiquité à l'ENS). Je serai en charge de la partie dédiée "Humanités dans le texte". Ce site comprendra la bibliothèque multimédia et interdisciplinaire "Humanités dans le texte". Les dossiers seront publiés de manière pérenne, avec DOI (et archivage sur Nakala etc.) et seront bien référencés sur Internet. Nous continuerons à faire des podcasts et nous continuons les enregistrements vidéos à l'ENS - vous pouvez voir ceux de l'année dernière ici :

<https://savoirs.ens.fr/recherche.php?rechercheOption=&rechercheTerme=humanit%C3%A9+dans+le+texte>.

La mise en place de ce site est lente, en raison du retard de signature de convention avec la DGESCO, pour la reprise du défunt site Odysseum. Mais les contenus de l'ancien Odysseum seront sélectionnés et repris en partie sur le nouveau site, avec d'autres nouveaux contenus: Humanités dans le texte en particulier; ensuite des produits Biblissima+; Antiqui.txt sans doute, etc. Donc la communauté des enseignants aura dans quelques mois un nouveau site expert consacré à l'enseignement des lettres classiques.

Le financement du programme est assuré par l'ENS, par la Fondation de l'ENS, ainsi que par l'Université Paris Sciences et Lettres. Le nouveau président du comité scientifique "Humanités dans le texte" est M. Philippe Hoffmann, helléniste, membre de l'AIBL.

8. Intervention des associations amies

La CNARELA est toujours en contact avec les autres associations littéraires (SEL, SLL, APL, APFLA-CPL, APLAES). L'instabilité politique et les conséquences directes sur le fonctionnement du ministère n'encouragent malheureusement pas à des actions d'importance pour le moment.

Une audience commune sur le CAPES a été demandée avec l'APLAES dont le président, Christophe Cusset, salue l'Assemblée générale.

9. Communication de la CNARELA

Sylvie Pédroaréna demande que les ARELA vérifient leurs coordonnées sur le site de la CNARELA et lui communiquent leurs actions pour qu'elle puisse les publier sur le site.

Par ailleurs, elle rappelle que chaque ARELA peut reprendre pour son bulletin des articles publiés dans les bulletins des autres ARELA, à condition d'en mentionner la source.

10. Bilan du voyage 2025 en Catalogne proposé par THALASSA pour la CNARELA

Sylvie Pédroaréna et Lionel Sanchez font le bilan du voyage qui s'est déroulé en Catalogne du 19 au 23 août 2025, sur le thème « *De Narbo Martius à Tarraco : dans les pas d'Auguste* ».

Ce voyage, organisé par THALYSSEA pour THALASSA, a rassemblé 21 participants. Comme chaque année, de nombreuses ARELA étaient représentées (Lille, Amiens, Nantes, Bordeaux, Aix-Marseille, Rennes, Toulouse, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Limoges, Dijon et Besançon), ce qui a permis de nombreux échanges informels et chaleureux. Les collègues, ainsi que les personnes qui les accompagnaient, ont ainsi pu découvrir d'intéressants vestiges romains, et même grecs à Ampurias, dans une région proche de la France, marquée comme elle par la civilisation gréco-latine. Ces visites ont été complétées par une promenade à Barcelone, sur les traces des marques de l'Antiquité dans les œuvres de Gaudi.

Vers la fin de l'année civile, ils recevront une version complétée du dossier déjà transmis avant le départ. Le sommaire sera publié sur le site de la CNARELA, à la suite des dossiers des précédents voyages. Tous les membres des ARELA pourront en demander communication.

11. Projet de voyage 2026 proposé par ATHÉNA pour la CNARELA

Armelle Expert présente le voyage qui sera organisé par ATHÉNA en Sardaigne du 23 au 27 août 2026 : « Escapade en Sardaigne »⁷. Les informations seront rapidement diffusées aux ARELA.

12. Questions diverses

François Martin présente quelques ouvrages qui lui sont parvenus. La lettre d'information de la CNARELA en donnera la liste. Il rappelle enfin que le bureau sera renouvelé lors de l'AG de janvier pour les deux prochaines années.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 11h55.

⁷ Cf. Annexes, II.

ANNEXES

Annexe I : motions



MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 OCTOBRE 2025 Clermont-Ferrand, Maison des Sciences de l'Homme

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 21 octobre 2025 à Clermont-Ferrand, a voté les quatre motions suivantes :

Motion n°1 : Ventilations de service des professeurs de Lettres classiques

La CNARELA alerte encore une fois le ministère sur les ventilations de service non conformes qui existent toujours dans plusieurs académies pour les professeurs de Lettres classiques. Ces états de service présentent les horaires de français comme un « complément de service en Lettres modernes » dans l'établissement, ce qui n'a aucun lieu d'être : le français au même titre que le latin et le grec, fait partie du service des professeurs de Lettres classiques. L'erreur, dénoncée à plusieurs reprises par la CNARELA, vient principalement des personnels de direction qui ne font pas remonter correctement les informations dans leur Tableau de Répartition des Moyens (TRM).

Les collègues qui doivent faire face à ces situations se retrouvent souvent confrontés au silence de l'administration, ou, pire, à sa mauvaise foi. Il y a de moins en moins de professeurs, mais rien n'est fait pour que ceux qui sont en place ne soient pas découragés face à un tel manque de compétence de la hiérarchie.

La CNARELA demande instamment au ministre qu'une note soit envoyée aux rectorats. Ces derniers semblent encore découvrir le problème, comme cela a été récemment le cas lors d'une audience de notre association membre, l'ARELACLER-CNARELA, auprès de Mme la Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand. Des cas sont signalés tous les ans dans d'autres académies, comme celles de Poitiers ou encore de Toulouse. La CNARELA a dû intervenir auprès du ministère l'année dernière à la suite d'une « instruction » du rectorat de l'académie de Créteil qui demandait à tous les chefs d'établissement de réécrire les VS, au mois d'avril, avec un complément de service en Lettres modernes, instruction heureusement annulée par les services du rectorat après les interventions de la CNARELA et de certains syndicats.

Motion votée à l'unanimité

Motion n°2 : Latin et grec dans l'enseignement secondaire

La CNARELA demande des moyens clairement fléchés pour que les enseignements de latin et de grec cessent d'être une variable d'ajustement. Cela concerne aussi bien les enseignements facultatifs au collège (latin et grec dans le cycle 4, français et culture antique en 6^e) que les enseignements optionnels au lycée général et technologique (latin, grec). Depuis des années, en effet, les marges des dotations des établissements servent à financer des dispositifs à l'existence épiphémère, créés sans moyens adéquats, alors qu'au lycée général, par exemple, l'enseignement de spécialité LLCA, lui, est rarement financé comme il devrait l'être.

Il faut par ailleurs impérativement donner aux élèves qui le souhaitent la possibilité de poursuivre les options LCA au lycée ou simplement de s'y inscrire et de les cumuler, comme cela est autorisé dans les textes. La circulaire de janvier 2018 sur la mise en œuvre de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité doit être mise à jour. La CNARELA a déjà proposé son aide à cette fin. Quand la continuité pédagogique n'est pas assurée, les élèves sont pénalisés. Certains personnels les découragent de s'investir dans leur scolarité, pour simplifier le travail sur la réalisation des emplois du temps, entre autres. Ce type de discours et d'agissement, dans le service public, n'est pas acceptable quand, à côté, l'enseignement privé offre une large palette de choix aux élèves.

En reconnaissant l'implication des élèves dans leur parcours scolaire, au Diplôme national du Brevet comme au Baccalauréat, par une prise en compte plus importante des points attribués, on cessera aussi de mettre constamment en péril ces enseignements et de décourager les meilleures volontés.

Motion votée à l'unanimité



www.cnarela.fr

Adresse postale : 40 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris

Tél. : 01 43 56 52 33

courriel : francois.martin@club-internet.fr

Motion n°3 : Diplôme national du Brevet

La CNARELA a déjà dénoncé l'arrêté du 10 avril 2025 sur le nouveau DNB, qui ne reconnaît pas l'engagement des élèves qui suivent les enseignements facultatifs de langues et cultures de l'Antiquité, latin et/ou grec. Le manque de stabilité ministérielle rend totalement stériles les discussions menées à ce sujet avec plusieurs représentants des ministres successifs.

La CNARELA demande que ces enseignements soient mieux reconnus au niveau des points attribués dans le cadre du contrôle continu qui compte pour 40% seulement de la note finale. Elle estime qu'il est juste de reconnaître l'engagement des élèves, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La règle change dès cette année pour des élèves et des familles à qui l'on a donné, à l'entrée en 5^e, une autre information : ils pouvaient obtenir dans l'ancien brevet jusqu'à 20 points grâce à leur option alors que le nombre de points à la session 2026 sera limité à 10 sur 40% de contrôle continu. Cela constitue une véritable rupture d'engagement qui conduit à de la colère et du dégoût de la part des élèves, ce qu'on peut aisément comprendre. C'est leur confiance qu'on trahit.

La CNARELA demande au ministre de prendre conscience de cette colère, qui est aussi celle de futurs citoyens. Sans confiance, l'école ne peut fonctionner. On ne peut pas constamment modifier les règles, cela démobilise les élèves.

La CNARELA rappelle que dans le contexte budgétaire actuel, la prise en compte des deux options au DNB ne représente aucun coût financier. Elle voit donc une volonté de l'institution de traiter par le mépris des élèves qui s'engagent dans leur scolarité et appelle à changer cette façon de faire.

Motion votée à l'unanimité

Motion n°4 : Concours du CAPES

Le CAPES perd sa valeur de concours national puisqu'il va être validé en grande partie par les deux années d'un Master délivré dans chaque académie par les universités et les INSPÉ, ce qui laisse une part plus importante qu'auparavant à une évaluation locale.

La CNARELA rappelle son attachement à une formation disciplinaire de qualité, à un horaire conséquent lors des deux années de Master, pour que les futurs professeurs puissent se présenter dans les meilleures conditions possibles face aux élèves dont ils auront la charge. Seule une formation disciplinaire solide, à côté d'une formation pratique sérieusement encadrée, permettra de former des professeurs qui pourront poursuivre une carrière complète.

La CNARELA dénonce l'absence de publication du programme de la première épreuve d'admissibilité du CAPES de Lettres classiques-Bac +3 : même si ce programme est le même que celui du CAPES de Lettres modernes qui, lui, est publié officiellement, il serait bon de le préciser sur les documents officiels.

La CNARELA regrette aussi que la durée des épreuves écrites ait été raccourcie, car elle craint que le contenu disciplinaire de celles-ci soit moins approfondi que dans l'ancien CAPES.

Motion votée à l'unanimité



CNARELA

ESCAPEADE EN SARDAIGNE 23 AU 27 AOUT 2026

JOUR 1 : dimanche 23 août : PARIS > CAGLIARI

15H30 rendez-vous à l'aéroport de Paris Orly

17H50 décollage de Paris sur vol Transavia

19H45 arrivée à Cagliari.

Accueil, et transfert à l'hôtel. Installation, dîner et nuit.

JOUR 2 : lundi 24 août : CAGLIARI > SU NURAXI > ORISTANO

Ce matin, visite du **musée archéologique de Cagliari** : situé dans la Citadelle des musées dans le quartier de Stampace, il abrite une collection de plus de 5 000 objets archéologiques datant de périodes allant du néolithique ancien, du néolithique moyen, du néolithique récent au début du Moyen Âge.

Visite de la **cathédrale Santa Maria** et promenade dans la vieille ville.

Déjeuner.

Visite du site nuragique de Su Nuraxi (Barumini) : au cours du I^e millénaire av. J.-C., à l'âge du bronze, un type de construction défensive connue sous le nom de *nuraghi*, unique en son genre, se développe en Sardaigne.

L'ensemble consiste en tours défensives circulaires en forme de cônes tronqués construites en pierres de taille et dotées de salles intérieures voûtées en encorbellement. L'ensemble de Barumini, qui a été étendu et renforcé au cours de la première moitié du I^e millénaire sous la pression des Carthaginois, est l'exemple le plus beau et le plus complet de cette remarquable forme d'architecture préhistorique. Installation à l'hôtel à Oristano. Dîner et nuit.



JOUR 3 : mardi 25 août : PAULILATINO > ALGHERO

Départ pour Paulilatino : visite du **sanctuaire de Santa Cristina** : le site archéologique se dresse à quelques dizaines de mètres du site chrétien du Moyen-âge, enfoui dans la végétation des oliviers séculaires.



Route pour Alghero, arrivée pour le déjeuner.

Visite guidée de la ville **d'Alghero et de l'église San Francesco avec son cloître** : en 1354 la ville fut conquise par le royaume d'Aragon qui expulsa la population locale pour y installer des familles de Catalogne. Aujourd'hui encore une partie de la population possède des origines en Catalogne



Installation à l'hôtel à Alghero, dîner et nuit.

Proposition 26545 - p.3/6

JOUR 4 : mercredi 26 août : ALGHERO > ANGHELU RUJU > PALMAVERA > ALGHERO

Visite de la **Nécropole d'Anghelu Ruju** : la nécropole hypogéique d'*Anghelu Ruju*, découverte en 1903 et déclarée, avec 16 autres sites, patrimoine mondial de l'Unesco, se trouve dans l'arrière-pays d'Alghero, à moins de dix kilomètres de la mer, dans une plaine fertile traversée par le *rio Filibertu*.

Visite également du **site nuragique de Palmavera**. Déjeuner en cours de visites.

Retour à l'hôtel à Alghero. Dîner et nuit.



JOUR 5 : jeudi 27 août : OLBIA > PARIS

Départ pour la visite du **château de Castelsardo**, château médiéval des Doria.

Puis continuation pour la visite de la **tombe des géants de Coddu Vecchju** et visite du nuraghe qui se trouve à côté : comme les nuraghes, ces constructions mégalithiques particulières ne trouvent aucune équivalence en Europe continentale et sont construites avec une forme à plan rectangulaire avec abside, édifiées à l'aide de plaques en pierre de grandes dimensions plantées dans le sol.

Déjeuner en cours de visites.



Transfert à l'aéroport d'Olbia pour 18h.

20H30 décollage d'Olbia sur vol Transavia

22H30 arrivée à Paris Orly.

TARIFS (révisables si la base minimale n'est pas atteinte) :**Prix de vente unitaire**

TARIF BASE : 15 à 19 participants	1 670,00 €		
OPTION(S) PAYANTE(S) :			
SUPPLEMENT INDIVIDUEL	190,00 €	Prix forfaitaire	Par personne
TARIF BASE : 20 à 24 participants	1 495,00 €		
OPTION(S) PAYANTE(S) :			
SUPPLEMENT INDIVIDUEL	190,00 €	Prix forfaitaire	Par personne
TARIF BASE : 25 à 29 participants	1 450,00 €		
OPTION(S) PAYANTE(S) :			
SUPPLEMENT INDIVIDUEL	190,00 €	Prix forfaitaire	Par personne

Les vols Transavia sont réservés en option jusqu'au 26 octobre 2025. Sans confirmation avant cette date, nos tarifs seraient susceptibles de modifications.

Compris dans votre prix

- le transport aérien sur **vols Transavia Paris Orly>Cagliari et Olbia>Paris Orly**, incluant **20 kg de franchise de bagages en soute**,
- la **pension complète** du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour, boissons non comprises,
- le **logement en hôtels 4*** base chambre double ou twin, petit déjeuners inclus,
- les services d'une **guide locale francophone** durant tout le circuit,
- l'**animation culturelle Athéna**,
- les **entrées sur les sites** mentionnés au programme,
- le **transport en autocar de grand tourisme**,
- les taxes de séjour,
- l'assurance assistance rapatriement.

Non compris dans votre prix

- le supplément chambre individuelle : 190 €
 - les boissons et dépenses personnelles,
 - l'assurance annulation bagages en option : 3% du prix du voyage
- Nous vous rappelons que cette offre reste valable sous réserve de disponibilités aux dates demandées lors de votre confirmation.**

Restant à votre disposition pour toute modification, nous vous prions, Madame,Monsieur, de recevoir nos sincères salutations.

Fait à LYON le 08/10/2025 - Corinne MONTEILLET